



OBSERVATOIRE **IGD**
COVID-19

POINT D'ÉTAPE AU 30 AVRIL 2020

AVRIL 2020

De nombreux échanges ont eu lieu depuis le début de la crise COVID 19 avec les fédérations professionnelles, les associations d'élus et les différents ministères compétents.

On peut considérer, au 30 avril 2020, que **la première phase de la crise a été globalement bien gérée**, le Gouvernement ayant pris toute une série de mesures efficaces, même si ce constat ne s'applique pas à l'ensemble des secteurs, ni à l'ensemble des entreprises par secteur.

La baisse d'activité a été importante, même si là encore, il y a de fortes disparités : de 20% dans l'eau et l'assainissement, elle atteint 95% dans le stationnement, 80% dans le BTP comme dans les transports publics de voyageurs et dans la restauration collective. (quid des concessions autoroutières?)

La période de dé-confinement progressif qui va débiter le 11 mai devrait permettre une amélioration, mais beaucoup de fédérations considèrent qu'elles reviendront au maximum à 40% de leur activité normale d'ici septembre 2020.

Les associations d'élus se montrent quant à elles volontaristes en termes de reprise de l'investissement public, mais s'inquiètent des effets de la crise sur leurs recettes et sur l'équilibre de leurs budgets, en particulier sur les dépenses qu'elles souhaitent voir transférées en section d'investissement et non en section de fonctionnement. Un dialogue avec l'État est en cours à ce sujet.

Elles considèrent également que d'ici septembre, le stock des chantiers à l'arrêt sera apuré et qu'il n'y a pas de très grandes difficultés en cette matière.

A l'inverse, elles se montrent inquiètes elles aussi sur le troisième et quatrième trimestres 2020 et le premier trimestre 2021.

Leur inquiétude porte sur plusieurs problématiques dont le cumul peut se révéler très préoccupant :

- Les collectivités ont une faible visibilité sur leurs recettes d'une part et sur le coût réel de la crise pour leurs finances. Les situations sont très différentes selon les collectivités, selon leur situation avant crise et selon l'échelon territorial auquel elles appartiennent.
- Certaines d'entre elles devraient être amenées à revoir leurs choix en fonction de leur réalité budgétaire post crise.
- D'autres attendent la fin du cycle électoral en cours, y compris dans la constitution définitive des intercommunalités.
- L'instruction d'un certain nombre d'opérations d'investissement a été suspendue durant la crise, que ce soit par les services de l'État ou par leurs propres services.
- Certains élus ne peuvent pas encore se projeter sur le budget 2021. Ils craignent également la mise en cause de leur responsabilité, y compris pénale et attendent des éclaircissements sur ce sujet.

Si l'on synthétise les principales inquiétudes des industriels, on peut retenir les éléments suivants - liste non exhaustive - sur lesquels l'IGD entend apporter des réponses par le biais de ses différentes commissions :

- **D'un point de vue économique** : Comment assurer la reprise la plus rapide et la plus souple de la commande publique ? Quels dispositifs incitatifs ? Quels financements ? Sur quels secteurs faire porter les priorités de l'Etat ? Comment assurer une relance de qualité (notamment compatible avec les objectifs du développement durable) par les territoires ?
- **D'un point de vue juridique** : Comment prendre en compte les effets de seuil ? Comment continuer autant que de besoin à déroger aux cahiers des charges sans application de pénalités ? Comment prolonger les contrats tout en prenant en compte les négociations sur les effets de seuil ? Comment obtenir le cas échéant un allongement des concessions et de quelle durée, pour restaurer l'économie globale et l'équilibre financier du contrat initial ? Comment s'appliquera la théorie de l'imprévision ? Quelle est la responsabilité du délégataire en cas de non respect du contrat par la faute d'un tiers ? Comment gérer les surcoûts engendrés par la mise en place des mesures sanitaires ?
- **D'un point de vue administratif et réglementaire** : Comment appréhender les obligations des opérateurs (formation amiante, contrôle, etc.)
- **D'un point de vue financier** : quels types de financements publics ou privés seront disponibles dans ce contexte de forte tension sur les finances publiques et de montée des risques de crédit ? Des contrats de concession «classiques» seront-ils «bancables» ?

Tels sont les quelques dossiers en cours au sein de l'IGD, sans oublier la préparation de l'avenir et en particulier la démonstration dans les faits de la résilience du modèle de la gestion déléguée qui aura fait ses preuves à l'occasion de cette crise et notre capacité à être suffisamment inventifs pour répondre à la très grande complexité à venir des relations entre le public et le privé.

L'IGD est une fondation d'entreprises relevant d'une mission d'intérêt général qui, **depuis 20 ans**, regroupe l'ensemble des parties prenantes à la gestion des services publics.

L'Etat, les associations d'élus, les entreprises publiques, les entreprises privées, des associations de consommateurs et des représentants de syndicats travaillent en son sein **à l'amélioration de la qualité et de la performance des services publics**, en particulier lorsque ceux-ci sont délégués.

